



**COMMISSION DEPARTEMENTALE
SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE**

PROCES VERBAL N°36 – SAISON 2025/2026

Réunion du :	11/06/2026
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CHARBONNIER Jacques , CHARBONNIER Julien, FROGER Alain, PAUVERT Frédéric, PHILIPPEAU Dominique et SOULON Franck
Excusé :	CESBRON Jean-Pierre

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

La commission rappelle également l'application de l'article 30 du règlement des championnats régionaux et départementaux LFPL :

« ARTICLE 30 - APPELS

1. Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme et de délai fixées par l'article 190 des Règlements Généraux.

2. Toutefois, le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison. »

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Julien, membre du club de DOUE LA FONTAINE RC (501943) et du GJ VERCHERS - MARTIGNE (560461) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) et du GF Orée d'Anjou (564391) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement féminin.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal de la CDSR n° 35 du 28/05/2026 est approuvé.

2. Article 37

La commission,

À la lecture du relevé des pénalités transmis par la Commission Départementale de Discipline,

Constate que l'équipe Seniors M **de Trélazé Eglantine 2** (D4 groupe B) a atteint un total de **41 pénalités à la date du 03.06.2026.**

En conséquence, les voies et délais de recours étant échus et en application de l'article 37 du règlement des Championnats Régionaux et Départementaux LFPL,

Décide :

- **Retrait de 6 points à l'équipe de Trélazé Eglantine** au classement de la compétition Seniors M – Championnat D4 groupe B.

3. Forfaits

La Commission enregistre le forfait pour en reporter le bénéfice à son adversaire du jour sur le score de 3 à 0.

Amende égale au droit d'engagement + indemnité au club adverse : *Annexe 5 – Article 26 des Règlements des championnats seniors LFPL.*

Date rencontre	N° rencontre	Equipe Recevante	Equipe Visiteuse	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
10/05/2026	53592479	Tiercé Cheffes AS 2	Chalonnais Chaudfondons 2	D2	C	Tiercé Cheffes AS 2	100 €	100 €
17/05/2026	53620951	Becon Villemoisais St Augustin 2	La Pommeraye Pomjeannais 2	D3	B	Becon Villemoisais St Augustin 2	100 €	100 €

Rectification – PV n°34

La Commission procède à la rectification des montants d'amende figurant au PV n°34 comme suit :

- **Tiercé Cheffes AS 2 (D2 groupe C)** : amende de 100 € en lieu et place de 90 € ;
- **Bécon SA 2 (D3 groupe B)** : amende de 100 € en lieu et place de 90 €.

Le reste du procès-verbal demeure inchangé.

4. Finales des Challenges

Finales à Landemont du dimanche 31 mai

La commission remercie le club du FC Laurentais Landemontais, son président Monsieur Jérôme FLORENCE et tous ses bénévoles pour la parfaite organisation de la journée.

Les vainqueurs :

- En Challenge du District Hubert SOURICE : **MONTREUIL JUIGNE BF 3**
- En Coupe de l'Anjou USE Féminines : **TRELAZE Foyer**
- En Challenge de l'Anjou M : **LE FIEF GESTE FC**

La commission félicite toutes les équipes finalistes et les 2200 supporters pour leur excellent comportement tout au long de la journée.

5. Bilan de nos finales

La commission a reçu un excellent retour sur la qualité des dotations de la part des joueuses et des joueurs des 12 équipes finalistes notamment sur les maillots attribués par le district et sur la qualité des trophées.

6. Classements des équipes pour la saison 2025/2026

La Commission finalise les derniers classements mais reste en attente des dernières informations venant des autres commissions :

- Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage.
- Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage
- Commission Départementale de Discipline.

7. Préparation de la saison 2026/2027

La Commission prépare les documents pour le début de saison 2026/2027 :

- Informations engagements 2026/2027
- Mise à jour du formulaire des desideratas des clubs.

8. Courrier(s)

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.



Mail du président du club de TRELAZE Foyer, Monsieur David GALLOU
Reçu le 1/06/2026

Remerciements



Mail du président du club du FC LAURENTAIS LANDEMONTAIS, Monsieur Jérôme FLORENCE
Reçu le 1/06/2026

Remerciements



Mail du président du club du AS TIERCE CHEFFES, Monsieur David SORIN
Reçu le 11/06/2026

La commission prend connaissance du changement des Présidents.

Prochaine réunion (présentiel) :

Jeudi 25 juin 19 h 00

Lundi 20 juillet restreinte si nécessaire pour mise à jour groupes suite aux engagements

Mercredi 12 août à partir de 14h00 pour la numérotation des championnats.

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER